

ASSEMBLÉE NATIONALE31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2400

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 42

À l'alinéa 121, substituer au mot :

« supposée »

le mot :

« censée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.